

Enjeux et outils de la coopération transfrontalière moderne

Modérateur : M. Jean PEYRONY, Directeur Général de la MOT

Langue, français ou italien, une traduction simultanée sera assurée toute la journée

Objectifs de la table ronde : susciter un échange au sein de la table ronde et avec la salle.

Quel état des lieux et quels enjeux de la coopération transfrontalière (terrestre et maritime ; bande littorale et montagne; échelle locale et euro-régionale) pour les territoires présents? Quel point de vue des acteurs stratégiques aux différentes échelles: locale, régionale, nationale, européenne ?

Quelles synergies entre les partenaires locaux, les régions, les programmes de coopération, les services des Etats?

Format de la table ronde,

Le modérateur introduit brièvement la table ronde et présente les intervenants. Chacun donne son point de vue en 5 mn max (ppt limité à 1 slide, pour présenter le territoire (GECT) ou le périmètre d'éligibilité des programmes (Mmes Veyrat et Tozzi). Il y aura des brochures des programmes sur place à distribuer aux participants.

Un 1^{er} échange a lieu au sein de la table ronde; puis la salle peut poser quelques questions.

1. Agnes MONFRET, Chef d'unité coopération transfrontalière à la DG REGIO de la Commission européenne

Quel bilan après 25 ans, et quelles perspectives pour Interreg? Quels obstacles et potentiels? Comment faire évoluer les outils (programmes, GECT, ...)? Focus sur le franco-italien, spécificités, enjeux, résultats par rapport à d'autres frontières existantes en Europe et avec des pays tiers

Quel bilan après 25 ans? Focus sur le franco-italien, spécificités, enjeux, résultats par rapport à d'autres frontières existantes en Europe et avec des pays tiers.

- Genèse de l'initiative Interreg 1990: compensation/accompagnement de l'avènement du marché unique de 1992
- Difficulté de résumer des milliers de petits projets à travers les 28 Etats membres/pays AELE associés/ pays candidats, sans indicateurs de réalisations ni indicateurs de résultats
- Narratif/pièce montée sur les 5 réalisations phares en 25 ans de programmes Interreg: confiance, connections, santé, sécurité et croissance & emplois
- Illustrations tirées du programme de coopération transfrontalière Interreg IV-A IT-FR maritime (2007-2013):
 - o **Confiance:** PANACUS échanges interculturels entre scolaires autour d'un patrimoine naturel culturel & historique commun
 - o **Connections:** PERLA pour développer l'accessibilité des zones côtières ou 3i+ pour suivre les données de mobilité sur la zone transfrontalière
 - o **Santé/Environnement sain:** REDLAV (réseau de démolition pour limiter les épidémies) ou PMIBB Parc Marin International des Bouches de Bonifacio entre la réserve des Bouches de Bonifacio et le parc de la Maddalena



- **Sécurité:** entre les ports VENTO e PORTI (prévention/prévision des vents)
- **Croissance & Emplois:** MEDLAINE pour valoriser l'élevage des moutons et l'exploitation de la laine ou SERENA pour développer les compétences et l'emploi dans le secteur nautique
- Illustrations tirées du programme de coopération transfrontalière Interreg IV-A IT-FR Alcotra (2007-0213):
 - **Confiance:** PEEF pôle d'excellence éducation et formation qui a contribué à faire tomber les barrières culturelles entre jeunes générations de part et d'autres des Alpes
 - **Connections:** réhabilitation de l'ancienne route militaire Monesi-LaBrigue- Limone Piemonte-Col de Tende
 - **Santé/Environnement sain:** Résamont successifs qui a fait coopérer les professions de santé entre Haute-Savoie et Vallée d'Aoste
 - **Sécurité:** RISKINAT pour sensibiliser aux risques naturels environnant
 - **Croissance & Emplois:** PIT Maritime-Mercantour qui a contribué à fournir une offre de tourisme intégrée

Quelles perspectives pour Interreg?

Une allocation par programme fondée sur la population relative aux frontières qui donne:

Interreg V- A (2014-2020): **IT – FR Maritime** = EUR 199.6 million, dont 169.7 de crédits FEDER (85%) avec une forte concentration sur la croissance durable (adaptation au changement climatique et prévention des risques 26%; protection de l'environnement et efficacité énergétique 22% et transport durable 15%)

FR-IT Alcotra = EUR 233.9 million dont 198.9 millions de crédits FEDER (85%) avec, là également, une forte concentration sur la croissance durable (économie faible en CO2 9%; adaptation au changement climatique et prévention des risques 19%; protection de l'environnement et efficacité énergétique 38%)

Stratégie, concentration, orientation résultats, partenariat et communication = les mots clés de cette période de programmation 2014-2020.

Quels obstacles et potentiels? Comment faire évoluer les outils (programmes, GECT, ...)?

- 25 ans de réalisations dont on peut se féliciter, mais une perception (*awareness*) par la population décevante - cf. résultats de l'enquête Eurobaromètre de septembre 2015: 26% sur le Maritime, 30% sur l'Alcotra (contre une moyenne de 31% sur l'ensemble des programmes transfrontaliers)
- Un phénomène bien explicable tendant à rendre les obstacles d'autant plus perceptibles que les frontières sont devenues plus perméables – d'où le lancement de la "*Cross-Border Review*" (revue des obstacles transfrontaliers) en septembre 2015 (Consultation Publique & ateliers nourrissant une étude axée sur les obstacles administratifs et légaux à la coopération transfrontalière, avec compte-rendu et recommandations à partager dans une communication en 2017). Ceci **en-dehors de tout financement**, dans une approche nécessairement multi gouvernance.
- Une exigence morale et politique de faire mieux coïncider les **enveloppes budgétaires Interreg post 2020** et le menu des interventions par type de frontière/obstacles à surmonter /potentiel à exploiter.

2. Gilles FAVRET, Ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions frontalières.

Quel est l'intérêt de l'Etat français pour la coopération avec l'Italie et avec Monaco ?

Dans un contexte de réforme territoriale (rôle des métropoles, schémas de coopération transfrontalière prévus par la loi MAPTAM) et de retour de la frontière régalienne (enjeux de sécurité), quel appui de l'Etat à la coopération ?

Quels sont les enjeux et limites de la « diplomatie territoriale » des villes et des régions par rapport à celle de l'Etat – (connaissance du terrain vs. cohésion nationale?)

Quel est l'intérêt de l'Etat français pour la coopération avec l'Italie et avec Monaco ?

Permettez-moi d'abord de vous dire tout le plaisir que j'ai, à titre personnel, à me trouver aujourd'hui à Nice, dans la ville dont je suis originaire et où j'ai fait mes études, pour vous parler de la coopération transfrontalière, sujet auquel le ministère des Affaires étrangères et du développement international accorde une importance et un intérêt particuliers.

Comme je suis le seul représentant d'une autorité de l'Etat à cette table ronde, je m'autorise également à dire que cet intérêt pour la coopération transfrontalière mise en œuvre par les collectivités territoriales va évidemment bien au-delà du ministère des Affaires étrangères et concerne toutes les administrations de l'Etat, et notamment bien sûr le ministère de l'Intérieur.

Avant d'en venir spécifiquement à l'Italie et à Monaco, il est important de souligner que la coopération entre les collectivités territoriales frontalières est absolument essentielle pour notre pays. C'est pour cela que l'Etat s'y intéresse d'aussi près et se mobilise en sa faveur. En effet, pour un pays comme la France, qui partage ses frontières terrestres avec 6 pays membres de l'Union plus la Suisse, Monaco et Andorre, et dont les espaces frontaliers représentent 20 % de la surface et regroupent près de 10 millions d'habitants, il est absolument évident que ces coopérations sont déterminantes, politiquement, humainement et économiquement. Les flux de travailleurs frontaliers sont évidemment un indice de cette importance : avec quelque 380.000 personnes qui font tous les jours la navette entre leur domicile en France et leur poste de travail dans le pays voisin, la France est le premier pays européen à cet égard. On le sait bien dans le pays niçois, où le flux de frontaliers travaillant à Monaco est supérieur à 35.000 personnes, sans compter les quelque 30.000 Français qui y résident.

Je crois donc que tout ce qui peut contribuer à renforcer les coopérations transfrontalières entre les collectivités françaises d'un côté, et leurs homologues italiennes et la Principauté de Monaco de l'autre côté, doit être soutenu par l'Etat.

Quel appui l'Etat peut-il apporter à la coopération transfrontalière ?

Le premier appui que l'Etat peut apporter à la coopération transfrontalière, ici comme ailleurs, c'est d'abord une vision d'ensemble. Beaucoup de choses se font tous les jours en matière de

coopération transfrontalière entre le pays niçois d'une part, et notamment la Métropole Nice Côte d'Azur et l'Italie et Monaco, et cela dans de nombreux domaines : tourisme, environnement et préservation du patrimoine naturel, transports, santé, etc... Je ne vais pas énumérer toutes les structures existantes et toutes les actions qu'elles entreprennent. Ce serait fastidieux et vous les connaissez mieux que moi.

Mais ce qui manque encore, peut-être, dans ce territoire finalement assez circonscrit qu'est le littoral franco-italo-monégasque et ses hautes vallées, dans ce territoire qui partage aussi une histoire commune très ancienne, c'est un peu de mise en cohérence. Je vous rassure : on observe cela dans de nombreuses régions frontalières, mais il est vrai que c'est plus sensible ici que, par exemple, du côté de l'agglomération franco-suisse de Genève, ou du côté de Lille, de Strasbourg ou de Luxembourg, où l'habitude s'est prise depuis longtemps de « penser et d'agir transfrontalier » et où peu de décisions se prennent, de part et d'autre de la frontière, sans penser à leurs conséquences dans le pays voisin. C'est le rôle de l'Etat de rappeler l'importance, dans les régions frontalières, de « penser transfrontalier ». Cela paraît évident et simpliste, mais je vous assure que ça compte beaucoup.

Ensuite, bien sûr, viennent la participation ou le soutien, éventuellement financier, de l'Etat aux structures de coopération transfrontalière, ainsi que son engagement quotidien dans des domaines où ses compétences restent fortes. Je pense à des secteurs tels que les transports, la santé ou l'éducation, où pas grand-chose ne peut évidemment se faire sans l'appui des services compétents de l'Etat.

Tout cela, évidemment, dans le contexte des réformes territoriales de ces dernières années. Il est vrai que la région PACA est l'une des rares régions françaises à ne pas été concernée par une fusion et que son périmètre est resté inchangé. En revanche, son territoire est pleinement concerné par d'autres conséquences des réformes intervenues, comme l'accroissement du rôle des métropoles (dont la Métropole Nice Côte d'Azur) et la nécessité d'inscrire les orientations régionales dans un Schéma de développement économique, d'innovation et d'internationalisation qui peut contenir un volet transfrontalier élaboré avec les collectivités territoriales des Etats limitrophes.

Quels sont les enjeux et limites de la « diplomatie territoriale » des villes et des régions par rapport à celle de l'Etat.

A vrai dire, ce n'est pas vraiment une question de limites. Celles-ci ne sont fixées que par les compétences des différentes collectivités territoriales, telles qu'elles sont déterminées par la loi, et par la volonté plus ou moins forte des collectivités d'aller à l'international.

La chose la plus importante à dire est que, dans un pays comme la France, qui s'est en quelque sorte formé, historiquement, à partir de l'Etat, et où la décentralisation n'est intervenue qu'a posteriori et par étapes successives, il ne saurait évidemment y avoir - et il n'y a pas - de concurrence entre l'action *internationale* des collectivités territoriales (régions, départements, métropoles, communes) et l'action *diplomatique* de l'Etat.

Les deux, en quelque sorte, s'épaulent l'une l'autre au service du rayonnement de la France. L'action des collectivités locales sur la scène internationale, qu'elle soit transfrontalière ou plus large, contribue grandement à ce rayonnement. Et l'enjeu pour le ministère des Affaires étrangères, dans ce domaine, consiste à resserrer encore le partenariat entre collectivités et Etat. Le Ministère, qui se veut au service des territoires, va d'ailleurs proposer pour validation à la prochaine session de la Commission nationale de la Coopération Décentralisée un Livre blanc sur le thème «Diplomatie et Territoires». Il déploie également depuis quelques mois des conseillers diplomatiques auprès de chacun des préfets de région, dont le rôle sera notamment de s'intéresser de très près à l'action transfrontalière et internationale des collectivités territoriales de la région concernée.

3. Giuseppe CANAVESE Directeur du Parc Alpi Marittime et Laurent SCHEYER, Directeur Adjoint Parc National du Mercantour, représentants du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) « Parco Europeo »

Quelles opportunités, quels défis à surmonter pour ce territoire ?

L'assemblée transfrontalière a récemment validé un plan d'actions pour la période 2016-2020. Les deux Parcs placent la coopération au centre de leurs projets d'avenir. À côté de cet objectif à long terme, les deux espaces naturels se fixent des objectifs à court et moyen terme, comme la mise en œuvre conjointe de la charte européenne de tourisme durable, l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO... Les actions du plan d'actions se positionnent selon les axes suivants :

- un patrimoine naturel commun,
- la valorisation des paysages,
- des projets pédagogiques pour les jeunes,
- **la création d'un réseau de surveillance commun,**
- le développement du tourisme durable,
- **des actions de communication.**

Aujourd'hui, le Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime Mercantour a été désigné comme **coordinateur du dossier de candidature des « Alpes de la Méditerranée » au patrimoine mondial de l'Unesco.**

Qu'est ce qu'un GECT et pourquoi l'avoir créé, les deux parcs ne travaillaient t-il pas déjà très bien ensemble sans créer une structure?

Forts de la complémentarité de leurs territoires, d'une histoire commune et d'une spécificité, « les Alpes de la Méditerranée », le Parc national du Mercantour et le Parco naturale Alpi Marittime constituent un espace protégé transfrontalier exceptionnel. Jumelés depuis 1987, les

deux parcs se sont engagés depuis près de 30 ans dans un processus de coopération qui n'a pas connu d'interruption. Partant de projets très concrets (ex : réintroduction du Bouquetin des Alpes), ils ont progressivement intensifié leurs actions communes tant sur le plan de la recherche, de la gestion, de la communication et du développement durable. Distingués depuis 1993 par l'octroi du Diplôme du Conseil de l'Europe, les deux structures ont affirmé leur démarche partenariale par la signature d'une Charte de jumelage en 1998, puis par la constitution d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) le 23 mai 2013 qui leur confère la place privilégiée de premier Parc européen. La création de cette structure de gestion conjointe, qui offre aux deux parcs des conditions idéales pour leurs opérations transfrontalières, marque l'aboutissement de ce processus de coopération qui distingue et caractérise l'histoire des parcs Alpi Marittime et Mercantour.

Quel appui des programmes européens au GECT ?

Les réflexions sont en cours pour l'élaboration d'un PITER (programme intégré territorial) « Alpes de la Méditerranée » (12 000 000 €), destiné à capitaliser sur l'expérience accumulée par les deux aires protégées depuis 30 ans et à structurer un projet de territoire transfrontalier en lien et en coordination étroite avec l'ensemble des acteurs locaux. Ce projet s'appuiera sur le plan d'action transfrontalier 2016 - 2020. L'appel à projet sera lancé le 6 octobre 2016, pour une sélection en 2017 et un démarrage fin 2017 sur 4 ans.

L'ambition est de faire des « Alpes de la Méditerranée » un territoire d'excellence environnementale, sociale et économique au service de ses habitants (Terre d'itinérances, Terre d'accueil culturel, Terre de biodiversité, Terre de mobilités durables).

La Métropole Nice Côte d'Azur jouit, ainsi que la Province d'Imperia en Ligurie, de l'opportunité de pouvoir bénéficier de deux programmes de coopération transfrontalière depuis 2014¹ : le programme ALCOTRA ; le programme MARITTIMO.

1. Mariadina TOZZI, Directrice Europe, Autorité de gestion du Programme MARITTIMO, Région Toscane

Quelles priorités pour le PO maritime ? A quoi ressemble un projet MARITTIMO typique ? (nombre de partenaires, budget, activités, financement...) ?

Quelles sont les prochaines échéances en termes d'appels à projets, thématiques et territoriaux ?

Quels sont les facteurs de succès des projets ? Quels conseils aux porteurs de projets ?

Le Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020 vise à promouvoir une croissance intelligente, durable et inclusive dans le centre-nord de la Méditerranée.

Dans la période 2014-2020, la dotation financière est de 199.649.898,00 €, dont 169.702.411,00 € de FEDER.

Les mots-clés du Programme sont les suivants :

¹(en 2007-2013 seule la Corse en France était éligible au programme MARITTIMO)

1. Croissance et emploi

Support aux filières transfrontalières du nautisme et des chantiers navals, du tourisme innovant et durable, des biotechnologies «bleues» et «vertes» et des énergies renouvelables «bleues» et «vertes».

2. Environnement sûr

Effort commun pour défendre les populations et le patrimoine naturel terrestre et maritime des risques liés aux changements climatiques et aux activités humaines.

3. Patrimoine, bien commun

Action conjointe pour améliorer la défense et la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

4. Réduire les distances

Diffusion des réseaux de connexion terrestres et maritimes et des modes de transports durables pour contribuer à réduire l'isolement des zones les plus périphériques et à améliorer la qualité de l'environnement.

Dans le Programme, 5 Objectifs Thématiques (OT), 9 Priorités d'Investissement (PI) et 12 Objectifs Spécifiques convergent vers **4 Axes prioritaires** :

Le PARI : Axe 1

Promotion de la compétitivité des entreprises dans les filières transfrontalières ;

Le POINT FORT : Axe 2

Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques ;

Le DÉFI : Axe 3

Amélioration des connexions des territoires et de la durabilité des activités portuaires ;

L'INVESTISSEMENT : Axe 4

Augmentation des opportunités de travail durable et de qualité et d'insertion par le biais de l'activité économique.

Le Programme finance 3 types de projets :

Projets simples : actions bilatérales et/ou multilatérales, promues par les organismes de la zone de coopération, destinées à introduire des méthodes et des instruments innovants et à en favoriser l'expérimentation et la participation relativement aux thèmes de la coopération. Ces projets seront activés de préférence dans le cadre des thématiques/priorités d'investissement.

Projets stratégiques intégrés «thématiques» : complexe d'actions, identifiées dans le cadre des domaines thématiques prioritaires du Programme, cohérentes et intégrées entre elles, qui convergent vers un objectif spécifique commun de développement de la zone de coopération au moyen d'une approche de mise en œuvre unitaire et transfrontalière.

Projets stratégiques intégrés «territoriaux» : ensemble d'actions cohérentes et intégrées entre elles, avec une dimension territoriale ciblée, clairement définies au moyen d'une approche mixte autour d'actions clés identifiées par les territoires mêmes (approche

bottom up) dans le cadre des thèmes prioritaires établis par le Programme (approche top down).

La durée d'un projet ne peut pas dépasser les 36 mois. Un partenariat peut compter 2-8 partenaires pour les projets simples et 2-16 partenaires pour les projets stratégiques.

Le financement FEDER est à hauteur de 85 % Le Chef de file et les partenaires doivent participer au cofinancement de 15 %.

Le Chef de file peut obtenir jusqu'à 25 % d'avance sur le financement FEDER pour faire démarrer rapidement le travail.

La dimension financière dépend du type de projet. Les projets simples ont une limite de 2 millions d'euros de financement FEDER. Les projets stratégiques intégrés thématiques et territoriaux peuvent demander jusqu'à 6 millions d'euros de contribution FEDER.

Le Programme 2014-2020 est beaucoup plus ouvert à la participation des organismes privés et des micro, petites et moyennes entreprises, en particulier. Environ 40 millions d'euros de financement FEDER sont alloués sur les Axes 1 et 4, dont les principaux bénéficiaires seront les micro, petites et moyennes entreprises.

Quelles sont les prochaines échéances en termes d'appels à projets, thématiques et territoriaux ?

Le **premier Appel à projets** est terminé en février 2016 : sur 144 candidatures, 141 étaient éligibles et 38 ont été admises sous réserve à financement.

21 projets vont promouvoir la compétitivité des entreprises des filières cruciales pour la zone transfrontalière : le nautisme, les énergies renouvelables « bleu » et « vertes », les biotechnologies « bleu » et « vertes », le tourisme innovante et durable (Axe 1).

13 projets seront focalisés sur la protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et sur la gestion des risques (Axe 2).

4 projets seront dédiés à l'amélioration de la connexion des territoires et de la durabilité des activités portuaires (Axe 3).

Le **2^{ème} Appel à projets** sera bientôt ouvert, avec un financement global de € 69.274.727, dont € 58.883.518 provenant du Fonds Européen de Développement Régional - FEDER), à distribuer sur les quatre Axes du Programme.

Des projets simples et stratégiques intégrés thématiques et territoriaux pourront être proposés, sur les thèmes du **tourisme innovant**, du **patrimoine culturel**, de la **durabilité des ports**, de l'**info-mobilité** et de l'**auto-entrepreneuriat**.

Une **consultation** sur le 2^{ème} Appel à projets est actuellement en ligne sur le site www.interreg-maritime.eu et sera ouverte **jusqu'au 10 octobre 2016**.

Quels sont les facteurs de succès des projets ? Quels conseils aux porteurs de projets ?

La qualité d'un projet dépend en majeure partie de la composition d'un **partenariat équilibré**. Un bon partenariat devrait réunir toutes les aptitudes et les compétences des

institutions relatives nécessaires pour aborder les questions soulevées par le projet, de manière à atteindre les objectifs déjà fixés.

Le **caractère transfrontalier** constitue l'un des aspects clés et l'une de caractéristiques de qualité des projets financés par le Programme. Chaque projet, inséré dans un seul objectif spécifique du Programme, doit répondre aux besoins et enjeux de développement communs, identifiés de concert, qui se présentent sur les territoires transfrontaliers et dont la réponse semble nécessiter une intervention conjointe.

Les projets doivent avoir un **partenariat** qui ne soit pas seulement **pertinent** et **compétent**, mais aussi **équilibré**, en termes de nombre d'organismes impliqués par chaque pays et de distribution des activités et des responsabilités liées au projet.

Le **budget** doit être **équilibré** du point de vue transfrontalier mais aussi par rapport à la répartition entre partenaires et entre composants.

Les partenaires doivent jouer tous un rôle important dans le projet : ils doivent tous être susceptibles d'apporter une contribution significative à sa réalisation.

Ils doivent également être capables de **garantir la durée du projet**, en le rattachant aux politiques publiques en cours ainsi qu'en lui fournissant le soutien institutionnel nécessaire.

Les projets doivent promouvoir des méthodes nouvelles et innovantes par rapport à l'état de l'art des thématiques de référence sur les territoires concernés et doivent démontrer que les **innovations** pourront être **reproduites en dehors du partenariat** participant à l'action. Tout cela en incluant, au sein du partenariat, des sujets capables d'assurer la présence de compétences et spécialisations destinées à fournir des solutions innovantes pour le territoire transfrontalier.

Pour ceux qui veulent proposer un projet, il est important de bien lire les critères d'évaluation ainsi que les questions/réponses publiées sur le site www.interreg-maritime.eu.

2. Véronique VEYRAT, Chef de Service, Direction Europe, Autorité de gestion du Programme ALCOTRA, Région Auvergne Rhône Alpes

Quelles priorités pour Alcotra ? Quelles sont les prochaines échéances en termes d'appels à projets, thématiques et territoriaux ? Quels conseils aux porteurs de projets ?

Comment se présentent les projets ALCOTRA en 2014-2020 ?

Projet simple

PITER – Plan Intégré Territorial

PITEM – Plan intégré Thématique

Quelles priorités pour Alcotra ? Quelles sont les prochaines échéances en termes d'appels à projets, thématiques et territoriaux ? Quels conseils aux porteurs de projets ?

Comment se présentent les projets ALCOTRA en 2014-2020 ?

Projet simple

PITER – Plan Intégré Territorial

PITEM – Plan intégré Thématique

Tout d'abord, je tenais à vous remercier d'avoir donné au Programme France-Italie ALCOTRA l'occasion de participer à cet événement organisé dans le cadre des Journées Européennes de la Coopération Transfrontalière, ces journées qui se célèbrent partout en Europe. Cette journée est l'occasion de mettre en avant la réalité transfrontalière de nos territoires et de tisser les liens entre les programmes et les porteurs de projets.

Quelles priorités pour Alcotra ?

L'objectif principal du Programme **est de favoriser la complémentarité et la dynamisation des territoires transfrontaliers ALCOTRA dans un objectif de développement solidaire et durable.**

Ce programme est doté de près de 200 millions d'€ de FEDER et concerne 5 régions de part et d'autre de la frontière franco-italienne : Provence Alpes Cote d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes, Piémont, Ligurie et Vallée d'Aoste. Une carte de la zone éligible est présentée.

En France, il s'agit en région Provence Alpes Côte d'Azur des départements des Hautes-Alpes, des Alpes de Haute-Provence et des Alpes Maritimes, en région Auvergne-Rhône-Alpes des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie.

En Italie, il s'agit de la Vallée d'Aoste, de la Ville métropolitaine de Turin et de la province de Cuneo au Piémont et de la province d'Imperia en Ligurie.

Le programme est structuré en quatre axes prioritaires accessibles aux porteurs de projets :

- Axe I « Innovation appliquée » : 28.041.556€ de FEDER (14% du programme)
- Axe II « Environnement mieux maîtrisé » : 37.388.742€ de FEDER (19% du programme)
- Axe III « Attractivité du territoire » : 84.124.668€ de FEDER (42% du programme)
- Axe IV « Inclusion sociale et citoyenneté européenne » : 37.388.742€ de FEDER (19% du programme)
Pour mémoire
- Axe V « Assistance technique » : 11.932.577€ de FEDER (6% du programme)

65% du budget est consacré à la protection et à la valorisation du territoire.

Chaque axe prioritaire est décliné en deux ou trois objectifs spécifiques qui vont du développement de services innovants au niveau transfrontalier à l'adoption de stratégies partagées d'adaptation au changement climatique ainsi que la promotion de l'attractivité du

territoire en préservant le patrimoine naturel et culturel et le soutien à l'installation et la permanence des personnes et des familles dans les zones rurales et de montagne.

Nombreux sont les projets qui se positionnent sur l'axe 3 (attractivité du territoire) Le territoire ALCOTRA a un gros potentiel touristique et nous souhaitons porter l'effort sur le développement d'un tourisme **innovant** et durable.

Comment se présentent les projets ALCOTRA en 2014-2020 ?

Le programme ALCOTRA accompagne deux types de projets: les projets simples et les plans intégrés. PITEM PITER est un joli acronyme pour parler de projet structuré en cluster, en grappe de projets thématiques ou territoriaux. Un projet simple s'inscrit dans une priorité d'investissement unique et dans un seul des objectifs spécifiques. Les plans intégrés se composent d'un ensemble de projets simples. Ils doivent afficher une stratégie territoriale ou thématique forte. Deux types de projets intégrés peuvent être mis en œuvre dans le cadre du programme : les plans intégrés territoriaux (PITER) et les plans intégrés thématiques (PITEM). Le programme ALCOTRA 2007-2013 avait connu les PIT et les projets stratégiques et nous avons souhaité aller plus loin dans ce travail de structuration de projets concertés.

Quelles sont les prochaines échéances en termes d'appels à projets, thématiques et territoriaux ?

Le programme a été approuvé le 28 mai 2015 par la Commission européenne et deux appels à projet ont été déjà ouverts pour des projets simples, le troisième (prévu pour octobre 2016) sera ouvert pour le PITEM et PITER.

Le premier appel à projet a été ouvert du 15 juillet au 16 septembre 2015 pour un montant de 16.782. 812,74€.

Le Comité de suivi a fait le choix d'ouvrir ce premier appel à projet à trois objectifs spécifiques pour lesquels il y avait une forte attente des territoires et concernés par le cadre de performance : l'objectif spécifique 2.2 « Augmenter la résilience des territoires ALCOTRA les plus exposés aux risques » ; l'objectif spécifique 3.1. « Accroître le tourisme durable sur le territoire ALCOTRA » ; l'objectif spécifique 4.1. « Favoriser les services socio-sanitaires pour lutter contre le dépeuplement en zone de montagne et rurale ».

Le Comité de suivi du programme qui s'est réuni à Aoste, en Italie, le 24 novembre 2015 a donné un avis favorable pour 18 projets correspondant à un montant total de 16.782.812, 74 € de FEDER. 92 partenaires sont impliqués.

Le montant moyen du FEDER par projet simple est de 932 378€ et implique en moyenne 4 partenaires. Quatre projets mobilisent entre 6 et 9 partenaires organisant une coopération

complexe et s'appuyant notamment sur l'expérience des précédentes programmations. L'ensemble du territoire est couvert par les projets sélectionnés. Sur les 18 projets programmés certains comme Stramil2, VeloViso, PreviriskHauteMontagne, Borderscape, NTC et Alp-Mediterr s'inscrivent dans la continuité de projets développés au cours de la programmation 2007-2013 et ont pour objectifs d'en renforcer ou d'en élargir les impacts ; d'autres innovent et proposent d'expérimenter de nouvelles approches ou technologies. Appartiennent à cette catégorie :

- le projet TourScience qui allie tourisme et approche scientifique à travers l'observation et le partage de connaissances entre communautés scientifiques et grand public;
- le projet Lieux Vivants qui propose l'usage de la communication narrative comme instrument de relance et d'attraction des musées historiques de Chambéry et Turin;
- dans le domaine de la gestion des risques, le projet Prodiges utilise les technologies Web-based pour créer une plateforme de formation et de simulation commune aux opérateurs de secours des deux versants alpins.

Enfin, d'autres projets s'attèlent à des besoins rarement pris en compte en zone rurale de montagne. C'est le cas du projet Co.Sa.T qui a pour objet le traitement des dépendances dont la consommation d'alcool et d'autres substances dans les territoires ruraux et les zones de montagne, à travers la mise en place de protocole commun et transfrontalier. Les projets sont essentiellement portés par des structures publiques notamment les Régions, les Conseils départementaux, les communes, les parcs et les agences régionales, le total des contreparties nationales publiques représentant un montant de 3.551.343, 66€.

Le deuxième appel à projet du montant de 58 588 404 € de crédits FEDER. Tous les quatre axes ont été concernés. 109 projets ont été déposés pour un montant de FEDER demandés de 162 millions. Le prochain Comité de Suivi du programme, prévu pour le 5 octobre 2016 sélectionnera les projets instruits au titre des axes III Attractivité du territoire et IV. Inclusion sociale et citoyenneté européenne Un prochain Comité de suivi devrait être organisé en début d'année 2017 pour les dossiers relevant de l'axe I Innovation appliquée et II Environnement mieux maîtrisé.

Le prochain appel à projet PITEM- PITER sera examiné par le Comité de suivi du 5 octobre prochain. Un budget important devrait y être consacré autour de 40% du montant du programme. Le cahier des charges de l'appel actuellement en discussion met l'accent notamment sur :

- la dimension stratégique transfrontalière du plan,
- l'existence d'une problématique singulière justifiant la mise en place d'une dynamique de Plan Intégré,

- la coopération entre les différents groupes, associations et institutions présentes sur le territoire,
- la complémentarité et les synergies avec la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine adoptée en juillet 2015 par la Commission européenne et les stratégies régionales et territoriales existantes.

Quels conseils aux porteurs de projets ?

Etre toujours très attentifs au caractère transfrontalier et à l'approche innovante de chaque proposition, travailler à construire des projets pérennes, viables économiquement, structurer le partenariat de part et d'autre de la frontière.

En tant qu'autorité de gestion nous portons une attention toute particulière à la qualité des projets, aux résultats prévus sur le territoire, à l'équilibre du partenariat entre la France et l'Italie, à la dimension transférable, à la rationalisation des fonds publics.

Nous asseyons en tant qu'autorité de gestion d'accompagner les porteurs de projets en mettant les moyens d'une information et d'une animation sur les territoires du programme.

Je profite pour rappeler que l'événement annuel du programme qui aura lieu le 6 Octobre au Centre des Congrès de Chamonix et qui sera l'occasion pour présenter plus en détail l'état d'avancement du programme, pour lancer notre troisième appel à projets PITEM-PIER, pour organiser des ateliers de travail avec les porteurs de projets.